

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze le vingt-six novembre à vingt heures quinze minutes le Conseil Municipal de la Commune de Wolschheim régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GITZ Maire

Etaient présents : MM. : Jean-Claude BOEHM 1er adjoint, Martine ADLOFF 2^{ème} adjointe, Roland SCHAULI 3^{ème} adjoint, Christian ANTONI, Yannick BRUHL, Doris LOTZ, Cédric MEHL, Ludovic MEHL, Michèle RICHERT, Véronique WENDLING.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 OCTOBRE 2015
3. ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DE LA VALLEE DU ROHRBACH AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA) SUITE AU TRANSFERT COMPLET DE LA COMPETENCE GRAND CYCLE DE L'EAU
4. LOCATION DU « PETIT » LOGEMENT COMMUNAL A MONSIEUR KRATZ JONATHAN
5. TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO EDUCATIVE
6. DIVERS

N°023/2015 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Cédric MEHL.

N°024/2015 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 octobre 2015.

N°025/2015 : ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) DE LA VALLEE DU ROHRBACH AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA) SUITE AU TRANSFERT COMPLET DE LA COMPETENCE GRAND CYCLE DE L'EAU

Le Conseil Municipal ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5212.32, et L.5721-6-1 ;

VU les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et notamment les articles L.3112-1 et suivants ;

VU la délibération du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la vallée du Rohrbach en date du 30 octobre 2015 décidant d'adhérer et de transférer l'ensemble de sa compétence « Grand Cycle de l'Eau » et se prononçant favorablement sur le transfert des biens syndicaux nécessaires à l'exercice de sa compétence, en pleine propriété et à titre gratuit, au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ;

VU les statuts modifiés par Arrêté Interpréfectoral du 30 septembre 2015 du SDEA ;

CONSIDERANT l'adhésion de la Commune de Wolschheim au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la vallée du Rohrbach en date du 24 avril 1995 ;

CONSIDERANT qu'eu égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisé de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale, cohérente et efficiente de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » et des réalisations durables ;

CONSIDERANT que le transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de Wolschheim et ses administrés ;

CONSIDERANT que l'adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la vallée du Rohrbach au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ce syndicat ;

CONSIDERANT qu'il est opportun, compte tenu de la complexité des opérations comptables qui résulterait de la mise à disposition des biens affectés à l'exercice des compétences transférées et afin de clarifier leur situation patrimoniale, de procéder à la cession en pleine propriété des biens propriété de la commune et affectés à l'exercice des compétences transférées en faveur du SDEA, conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du CG3P ;

CONSIDERANT que pour motif d'intérêt général, il convient de fixer le prix des biens susvisés à zéro euro, dès lors que le fruit de leur cession reviendrait, in fine, financièrement et comptablement au SDEA ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** ;

- **D'AUTORISER** l'adhésion du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la vallée du Rohrbach au SDEA.

- **DE CEDER** en pleine propriété et à titre gratuit l'ensemble des biens communaux affectés à l'exercice des compétences transférées par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la vallée du Rohrbach au profit du SDEA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

N°026/2015 : Location du « petit » logement communal à Monsieur KRATZ Jonathan

Vu la délégation accordée par le Conseil Municipal au Maire, en date du 3 avril 2014 ;

Monsieur le Maire informe de la passation du contrat de bail avec Monsieur KRATZ Jonathan à compter du 1^{er} décembre 2015, moyennant la somme de 390 €. Il informe également les conseillers que l'état des lieux d'entrée a été réalisé et s'est avéré satisfaisant.

N°027/2015 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-EDUCATIVE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il leur appartient de décider des tarifs de location de la salle Socio-Educative. Les titres de recette seront ensuite établis par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER les tarifs comme suit :

Pour les personnes habitant le village :

Petite salle : 120 € + charges

Grande salle : 200 € + charges

Funérailles (collation) : 46 €

Pour les personnes extérieures au village :

Petite salle : 150 € + charges

Grande salle : 245 € + charges

Funérailles (collation) : 61 €

POINTS DIVERS :

Aménagement de la Rue du Wangengerg et du Chemin des Pâturages :

Monsieur le Maire informe les conseillers du dossier technique élaboré par le Conseil Départemental en vue de la réalisation de l'aménagement de la Rue du Wangenberg et du Chemin des Pâturages.

Il rappelle que les travaux de voirie ont été inscrits dans le contrat de territoire de la Région de Saverne (2014-2016), et qu'il est donc impératif de réaliser ces travaux en 2016 afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

Le Maire informe que la prochaine étape sera la désignation d'un bureau d'étude afin de mener à bien ces travaux.

La séance est levée à vingt-et-une heures cinquante minutes.
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Jean-Marc GITZ
Maire

Jean-Claude BOEHM
1er adjoint,

Martine ADLOFF
2ème adjointe,

Roland SCHAULI
3^{ème} adjoint,

Christian ANTONI
Conseiller,

Yannick BRUHL
Conseiller,

Doris LOTZ
Conseillère,

Cédric MEHL
Conseiller,

Ludovic MEHL
Conseiller,

Michèle RICHERT
Conseillère,

Véronique WENDLING.
Conseillère.